



Usufruit ou donaiion au dernier vivant

Par **aretencora**, le **12/03/2015** à **12:30**

Bonjour.

Je suis remarié depuis un an sous le régime de la séparation des biens. (j'ai 64 ans)

Mon épouse à deux enfants.

J'ai moi-même trois enfants.

Nous n'avons pas d'enfants en commun.

Mon épouse à 14 ans de moins que moi.

Ma question est la suivante : Quelle est la meilleure solution pour que mon épouse puisse rester dans la maison m'appartenant à mon décès éventuel sans que ses propres enfants héritent de quoi que ce soit et que mes enfants retrouvent la pleine propriété du bien au décès du dernier vivant.

Testament usufruit avec viager ou testament usufruit seulement

Merci.

Par **domat**, le **12/03/2015** à **12:55**

bjr,

vous n'avez rien à faire, le conjoint survivant peut demander à la succession, un droit d'usage d'habitation à titre viager sur le logement familial servant de résidence principal dépendant en totalité de la succession du conjoint décédé.

vous pouvez aussi faire une donation au dernier vivant de l'usufruit de l'universalité des biens meubles et immeubles.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1725.xhtml>

cdt

Par **aretencora**, le **26/01/2017** à **14:29**

Merci